



HAL
open science

La crise de La Hague : vers une démocratisation de la gestion des risques ?

Guillaume Grandazzi

► **To cite this version:**

Guillaume Grandazzi. La crise de La Hague : vers une démocratisation de la gestion des risques ?. *Mana : revue de sociologie et d'anthropologie*, 1998, Vulnérabilités et technosciences, 4, pp.67-91. hal-02126005

HAL Id: hal-02126005

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02126005>

Submitted on 10 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La crise de la Hague : vers une démocratisation de la gestion des risques ?

Guillaume GRANDAZZI

*Laboratoire d'Analyse Sociologique et Anthropologique du Risque
Département de sociologie de l'Université de Caen*

L'histoire du développement de l'industrie nucléaire française a été jalonnée de nombreuses crises. Le Nord-Cotentin, et plus précisément la région de la Hague - « aire nucléaire » du fait de la densité importante et de la diversité des installations nucléaires qui y sont présentes¹ - n'est pas pour la première fois le théâtre d'une crise liée à l'omniprésence de cette industrie sur son territoire. La lutte antinucléaire particulièrement virulente des années soixante-dix a trouvé largement, dans ce bout de presqu'île, matière à s'exprimer² même si, comme l'a noté F. Zonabend, un certain nombre de raisons permettent d'expliquer « pourquoi, à la Hague, la contestation antinucléaire ne prit jamais une grande ampleur »³. Toutefois, les manifestants d'alors s'opposaient tout autant à la politique gouvernementale de nucléarisation du pays dans ce qu'elle avait de foncièrement antidémocratique, qu'à l'implantation des installations elles-mêmes. Le référendum, organisé à Flamanville en 1975, fut une illustration de ce simulacre de démocratie sur le plan local. Aussi s'insurgeaient-ils à la fois contre les risques directement associés à cette industrie - risque d'accident nucléaire et risques sanitaires liés à la diffusion de radioéléments dans l'environnement - et contre les risques d'ordre politique, signifiés à l'époque de manière un peu outrancière par le concept d'« électro-fascisme »⁴.

C'est encore pendant cette décennie que les sociétés technoscientifiques firent l'expérience des premiers grands accidents d'origine technologique (Seveso en 1976, *Amoco-Cadiz* en 1978, etc.), lesquels donnèrent naissance à la notion de « risque technologique majeur »⁵. La fusion partielle du cœur du réacteur de la

¹ On trouve en effet dans un périmètre restreint, classés ici par l'ordre chronologique de leur implantation : l'arsenal de Cherbourg (qui assure depuis les années soixante la fabrication de sous-marins à propulsion et à armement nucléaires), l'usine de retraitement des combustibles irradiés de la Hague, le centre de stockage de déchets radioactifs de la Hague et la centrale nucléaire de Flamanville. À ces quatre installations terrestres, on peut ajouter le site d'immersion de déchets radioactifs de la Fosse des Casquets, situé au large de Cherbourg.

² Sur la lutte antinucléaire dans cette région, cf. D. Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans la Hague*, Paris, Jean-Claude Simoën, 1977, et *Silence, on contamine*, édité à compte d'auteur, 1987. Voir aussi F. Zonabend, *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, ch. I «La Hague ou l'aire nucléaire», pp.27-46.

³ F. Zonabend, op. cit., p.42.

⁴ Cf. par exemple A. Gorz, *Écologie et politique*, Paris, Le Seuil, 1978.

⁵ P. Lagadec, *Le risque technologique majeur. Politique, risque et processus de développement*, Paris, Pergamon Press, 1981.

centrale de Three Mile Island (États-Unis) en 1979, fut la contribution de l'industrie nucléaire à cette série d'épisodes, plus ou moins tragiques, qui participèrent à l'avènement de ce qui fut alors nommé *la civilisation du risque*⁶. Les accidents ultérieurs, et en particulier la catastrophe de Tchernobyl, de par l'ampleur et la gravité de leurs conséquences, furent autant d'occasions, données aux hommes et aux sociétés, de prendre acte de la vulnérabilité des systèmes techniques, et plus encore de leur propre vulnérabilité à ces défaillances technologiques. Car outre les dommages dont les populations et l'environnement portent encore dans de nombreux cas les stigmates - l'ère des accidents localisés (dans le temps et dans l'espace) ayant cédé la place à l'ère des catastrophes en devenir -, les crises post-accidentelles ont constitué, chaque fois, un témoignage accablant de l'incapacité des responsables politiques à faire face à ce type d'événements. La gestion des risques, préoccupation primordiale de la « société à risques »⁷, n'allait plus alors constituer qu'un volet de l'entreprise gestionnaire, la gestion des crises ainsi que la localisation et la gestion des vulnérabilités s'imposant dorénavant aussi, notamment en raison de l'essor de l'analyse systémique, à une société considérée avant tout comme vulnérable⁸.

Mais si les notions de risque et de crise ont pu être un temps dissociées - le risque renvoyant à l'accident en tant que possibilité (ou probabilité), la crise à l'accident réalisé - force est de constater que cette dissociation pose de plus en plus problème : une crise peut désormais survenir sans que ne se produise de phénomène accidentel, c'est-à-dire dû au hasard, comme l'indique l'étymologie. Ainsi en est-il des crises environnementales de ces dernières années, dont on peut citer deux exemples récents et particulièrement significatifs : la crise de la « vache folle » et la crise du nucléaire dans le Nord-Cotentin. Dans ces deux cas, en effet, la situation de crise n'a pas résulté d'un accident, d'une défaillance des technologies mises en œuvre, mais de l'identification, par quelques chercheurs, d'un risque, en l'occurrence sanitaire, dans des conditions « normales » d'organisation de la production dans un cas, de fonctionnement des installations dans l'autre.

La crise, déconnectée de l'accident, n'apparaît alors plus envisageable en terme de rupture avec un temps ordinaire ou routinier, mais semble plus que jamais devoir être appréhendée comme une manifestation symptomatique de processus sociaux et historiques contemporains. L'ère damocléenne, selon l'expression d'E. Morin, dans laquelle nous sommes entrés se traduit par une situation d'alerte permanente et d'incertitude généralisée, qui invite à ne voir dans

⁶ P. Lagadec, *La civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Le Seuil, 1981. L'accident de Three Mile Island n'est pourtant pas le premier accident nucléaire grave. On peut citer par exemple l'explosion d'un dépôt de déchets radioactifs à Tcheliabinsk (URSS) à la fin des années cinquante, accident qui ne fut révélé qu'en 1976 par le biochimiste soviétique dissident J. Medvedev.

⁷ Cf. U. Beck, "De la société industrielle à la société à risques. Problématique de la survie, structures sociales et éveil d'une conscience écologique", *Revue suisse de sociologie*, vol. 19, n°2, 1993, pp.311-337.

⁸ J.-L. Fabiani, J. Theys (dir.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1988.

les crises contemporaines que des épiphénomènes révélateurs d'une vulnérabilité croissante des sociétés technoscientifiques. Aussi convient-il, plutôt que de rechercher des solutions par trop techniciennes - ce à quoi s'apparente souvent la gestion des risques et des crises -, de s'interroger sur les conditions socio-historiques qui expliquent l'émergence de ces situations problématiques.

Il ne s'agit pas ici de relever de façon systématique les analogies et les différences entre plusieurs crises, ni de montrer en quoi elles gagnent à être inscrites dans une réflexion plus globale sur l'époque dans laquelle elles surgissent⁹. Toutefois, une caractéristique essentielle de celle que nous appellerons la « crise de la Hague » la distingue des autres crises environnementales ou de santé publique. C'est qu'il est question, dans celle-là, du nucléaire, au travers notamment de l'usine de retraitement des combustibles irradiés de la Hague, sujet éminemment sensible dont les enjeux et l'histoire conflictuelle contribuent à susciter le caractère singulièrement passionnel des débats. S. Weart, dans un article fort contestable, va même jusqu'à affirmer que « l'énergie nucléaire traîne un boulet, celui des images associées aux radiations bizarres et aux savants fous, aux destructions provoquées par l'arsenal de guerre moderne, à tout ce que les gens détestent dans la technologie, à une autorité impersonnelle et manipulatrice et, bien au-delà, à des forces cosmiques de vie et de mort. Ces associations négatives sont omniprésentes dans toutes discussions, même les plus raisonnables ». Selon cet anthropologue, notre difficulté à envisager rationnellement les problèmes liés à l'énergie nucléaire serait due à sa forte symbolique, à « sa capacité de concentrer en elle une multitude de mythes et d'associer ces anciens archétypes aux préoccupations politiques modernes »¹⁰.

Mais ce qui fait la particularité de la crise de la Hague pourrait bien aussi en faire l'exemplarité. On peut en effet supposer que de notre capacité à la « résoudre » dépendra notre aptitude à faire face aux crises environnementales, peut-être moins empreintes de symboles et de fantasmes culturels, qui ne manqueront pas de survenir. Et si depuis les années soixante-dix l'énergie nucléaire symbolise, plus que tout autre système technique, la science et la technologie modernes, elle peut être aussi considérée comme une crise emblématique, dont le déroulement et la résolution permettent de déceler ce qui pourrait bien constituer la vulnérabilité essentielle des sociétés contemporaines, à savoir notre incapacité à inventer « une culture sociale, adulte, démocratique, ouverte et pas seulement technique de l'insécurité et de la catastrophe »¹¹.

De « l'affaire Tchernobyl » à « l'affaire Viel »

Alors que l'imputabilité des accidents d'origine technologique conduit à en rechercher frénétiquement les responsables, la peur qu'ils engendrent favorise la

⁹ Voir par exemple I. Rieusset-Lemarié, *Une fin de siècle épidémique*, Paris, Actes Sud, 1992.

¹⁰ S. Weart, « La peur du nucléaire », in revue *Pour la science*, novembre 1996, pp.146-151.

¹¹ J. Theys, « La société vulnérable », in J.-L. Fabiani, J. Theys (dir.), op. cit., p.35.

désignation de boucs émissaires. La localisation du danger dans la figure du bouc émissaire apparaît effectivement comme une propension, sinon inéluctable, du moins récurrente en situation de crise. Celle de la Hague ne constitue pas à ce titre une exception, comme on pourra s'en rendre compte. Mais avant de l'aborder, peut-être est-il opportun de revenir sur deux exemples de crises nucléaires importantes riches d'enseignements, à plusieurs titres. Tout d'abord, ils apportent un éclairage intéressant sur les enjeux afférents aux tentatives d'appréhension sociologique des situations de crise. Ensuite, ils permettent de mieux comprendre comment - et pourquoi - l'information du public est devenue une préoccupation fondamentale des responsables politiques dans de telles circonstances. Enfin, ils fournissent une illustration de cette propension à déplacer la scène de la confrontation au risque sur le registre de la confrontation idéologique, ainsi que de l'opiniâtreté avec laquelle est parfois niée la réalité du risque, ce qui contribue à rendre particulièrement difficile son objectivation.

L'accident de Three Mile Island, évoqué plus haut, provoqua à l'époque la plus grave crise jamais vécue jusque-là par l'industrie nucléaire. Bien que la radioactivité dégagée n'ait pas entraîné, semble-t-il, de dommages sanitaires et environnementaux très inquiétants, les conséquences sociales et économiques de cet accident furent pourtant considérables. C'est que le caractère inédit de cet événement prit les exploitants comme les autorités au dépourvu, d'où une gestion de crise qui fut *a posteriori* jugée désastreuse et responsable pour une large part de la gravité des conséquences de ce qui aurait pu rester, selon certains, un incident mineur. Deux facteurs contribuèrent en effet à aggraver la situation : d'une part, l'absence de « maîtrise » de l'information ; d'autre part, la difficulté de gérer l'incertitude alimentée par les contradictions des discours émanant des nombreux experts sollicités. Toutefois, la responsabilité des journalistes fut estimée nettement supérieure à celle des exploitants et des autorités dont l'incompétence fut, quant à elle, justifiée par leur inexpérience de ce genre de situation. Aussi cette crise a-t-elle pu apparaître essentiellement comme une crise médiatique, interprétation accréditée par les analyses de sociologues qui se sont attachés à montrer le rôle joué par les médias dans cette affaire, la « construction » de l'événement et la manipulation de l'opinion à laquelle ces derniers se seraient livrés.

Ces analyses en terme de montage ou d'affaire médiatique ne firent que motiver la défiance des industriels et des politiques vis-à-vis des médias, l'information étant apparue comme un problème crucial de la gestion de crise. La catastrophe de Tchernobyl, en avril 1986, allait provoquer une crise véritablement internationale et donner à ce processus de désignation de bouc émissaire, « mécanisme d'hallucination collective du danger » selon D. Duclos, une tout autre ampleur. Elle allait aussi permettre en France aux « nucléocrates » de montrer qu'ils avaient su tirer les leçons de l'impéritie de leurs homologues

d'outre-Atlantique, quoique la nucléocratie puisse être tenue, semble-t-il, pour une spécificité hexagonale¹².

Une information soigneusement filtrée, des experts triés sur le volet, des rédactions étrangement peu rétives et tout à fait imperméables aux discours hétérodoxes : tous les ingrédients étaient réunis pour donner l'illusion d'une information parfaitement maîtrisée. Il n'est pas question ici de revenir sur la stratégie d'information mise en œuvre à l'époque pour maintenir le précaire consensus nucléaire, ni sur les mensonges assésés par les spécialistes « autorisés », dont le souvenir est encore très prégnant et qui sont évoqués dans de nombreuses publications. Mais si la crise consécutive à l'accident américain de 1979 fut en partie due à la confusion engendrée par les expertises contradictoires et à une information non maîtrisée, celle qui suivit en France l'explosion du réacteur ukrainien révéla pour sa part une insuffisante « maîtrise » de la désinformation, officiellement organisée par des responsables principalement soucieux de gérer la peur, d'empêcher la panique et de préserver l'acceptation de l'industrie nucléaire par la population. Cette peur de la peur, en conduisant paradoxalement les gestionnaires à adopter des comportements irrationnels et dangereux, sous le prétexte fallacieux d'en éviter d'autres susceptibles de menacer la « gouvernabilité » de la situation, n'a contribué en fait qu'à aggraver la crise dans le court terme, et dans le long terme à laminer la confiance du public à l'égard des informations délivrées par les organismes officiels¹³. Le point sur lequel nous voudrions insister a trait à l'apparition, quelques jours après la catastrophe, d'un argumentaire paranoïaque dont on ne se doutait pas encore à ce moment qu'il deviendrait le leitmotiv des thuriféraires du nucléaire, mais aussi plus généralement celui de nombre d'experts ne souffrant pas de voir leurs positions contestées.

Les premiers à avoir développé cet argumentaire semblent bien avoir été les journalistes de quelques-uns des quotidiens français qui, voulant se justifier d'avoir publié des informations erronées, ont alors soutenu la thèse d'une machination politique, d'un complot international orchestré par la CIA¹⁴. Mais alors que les journaux n'ont pu qu'évoquer en quelques lignes l'existence d'un tel complot dans leurs colonnes, c'est à une véritable « démonstration » que se sont livrés deux anciens ingénieurs du CEA¹⁵, dont un ethnométhodologue, dans un livre publié un an après l'explosion du réacteur ukrainien. Qu'un « aussi mauvais bouquin », comme le note Y. Lenoir¹⁶, retienne ici l'attention mérite une explication. C'est qu'au travers d'une argumentation captieuse, les deux auteurs

¹² Cf. P. Simonnot, *Les nucléocrates*, Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

¹³ Les enquêtes effectuées par l'IPSN (Institut de protection et de sûreté nucléaire) sur la perception des risques montrent le soupçon qui pèse aujourd'hui encore sur les acteurs institutionnels du nucléaire. Si leur compétence est assez généralement reconnue, leur crédibilité est en revanche sérieusement contestée. Cf. J. Antoine, « Une affaire d'opinion publique », *Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement*, n°6, avril 1997.

¹⁴ Cf. J. Strazzulla, J.-C. Zerbib, *Tchernobyl*, Paris, La Documentation Française, 1991, p.30.

¹⁵ Commissariat à l'énergie atomique.

¹⁶ Y. Lenoir, « Tchernobyl, l'optimisation d'une tragédie », *Écologie et Politique*, n°18/19, hiver 1996, pp.11-45.

de *L'Affaire Tchernobyl*¹⁷ ont fourni aux partisans de la théorie du complot une assise « scientifique » à leurs conjectures. Leur analyse illustre de façon exemplaire la collusion entre sciences et pouvoirs dont Tchernobyl a donné une illustration particulièrement remarquable, et qui n'a pas plus épargné la sociologie que d'autres disciplines. Bien au contraire, on sait quelles attentes nourrissaient, dès la fin des années cinquante, l'Organisation mondiale de la santé et l'Unesco à l'égard des sciences sociales pour mener à bien le « processus de conditionnement » des populations à l'ère nucléaire. De la psychiatrie à l'anthropologie, les spécialistes furent alors invités à « apporter à l'humanité une aide utile et concrète dans son adaptation à l'âge atomique, en rendant les ajustements aussi peu pénibles et aussi peu douloureux que possible »¹⁸. Ainsi, Y. Lecerf et E. Parker ne furent-ils pas les premiers à collaborer, au nom des sciences sociales, au projet « éducatif » fomenté trente ans plus tôt¹⁹.

Loin de s'en tenir à la dénonciation d'un complot incriminant la CIA, c'est à un déluge d'assertions délirantes qu'on assiste à la lecture de cet ouvrage. On en rapportera simplement ici la thèse principale, laquelle ramène la catastrophe de Tchernobyl à « un immense délire médiatique », à une rumeur orchestrée par « le cartel des associations écologistes antinucléaires », à un « super-complot » visant à saper la confiance du public envers le nucléaire et à compromettre l'avenir des démocraties européennes par une « propagande hystérique », etc.²⁰

Que l'industrie nucléaire ait été menacée suite à l'accident de la centrale ukrainienne ne prête pas à discussion. Plusieurs pays ont effectivement aussitôt abandonné cette énergie, jugée trop dangereuse. En revanche, que cette menace provienne, non pas d'un risque estimé inacceptable, mais du pouvoir démesuré de groupes antinucléaires fanatiques, relève d'une interprétation qui est loin de faire l'unanimité. Il n'est, par ailleurs, pas tellement étonnant que ce type de discours ait été formulé, pour l'essentiel, en France. La nucléarisation importante du pays, d'une part, a fait de la filière nucléaire un enjeu colossal et de sa défense une priorité justifiant, pour certains, le recours à tous les arguments susceptibles de concourir à cette fin, fussent-ils extravagants²¹. D'autre part, les auteurs de *L'équivoque écologique*, dont les analyses ont mis en évidence l'existence d'une

¹⁷ Y. Lecerf, E. Parker, *L'affaire Tchernobyl : la guerre des rumeurs*, Paris, PUF, 1987.

¹⁸ OMS, « Questions de santé mentale que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », *Rapport technique n°151*, Genève, 1958.

¹⁹ Cf. C. Guédeney, G. Mendel, *Angoisse atomique et centrales nucléaires*, Paris, Payot, 1973.

²⁰ Deux extraits particulièrement explicites du parti pris des auteurs : « C'est dans cette mouvance de rumeur que l'on peut situer la cabale ourdie en mai 1986 contre le très honnête et très consciencieux Professeur Pellerin » (sic) (p.127) et son pendant, « On a édicté, après la Seconde Guerre mondiale, des lois qui répriment assez efficacement l'antisémitisme. Ne conviendrait-il pas de songer à en édicter d'autres pour réprimer l'antinucléarisme ? » (p.150).

²¹ Selon D. Duclos, « la localisation *quasi* paranoïaque (souligné par nous) du péril dans le bouc émissaire est une tendance au travail dans les grandes organisations techniciennes et leurs corps d'ingénieurs de formation militaire dès lors que leurs options à risque (tel le nucléaire) se trouvent contestées de l'extérieur (par exemple les écologistes) », « La société de raison et le retour du risque », in C. Dourlens, J.-P. Galland, J. Theys, P.A. Vidal-Naquet, *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, Paris, L'Harmattan, 1991, p.261.

« nébuleuse écologique » aux composantes très diversifiées, ont aussi montré qu'il y avait une sorte de spécificité française à critiquer l'écologie sur la base de son antimodernisme et du « caractère trouble de sa volonté de conserver la nature »²².

Il n'est en aucune façon dans notre intention, en évoquant notamment la catastrophe de Tchernobyl, de suggérer que la situation radiologique du Nord-Cotentin puisse être un tant soit peu comparable à celle des territoires contaminés d'Ukraine, de Russie ou de Biélorussie. Les rapprochements entre ces différentes crises ne visent évidemment pas non plus à insinuer l'idée d'une apocalypse environnementale dont les habitants de la Hague seraient les premières victimes. Mais deux raisons, au moins, semblent légitimer la comparaison proposée. La première est l'importance et la véhémence de la polémique engagée depuis quelques mois qui laisse penser, qu'une fois de plus, c'est tout l'édifice du nucléaire français qui se trouve menacé. Par ailleurs, l'évocation de « l'affaire Tchernobyl » ne serait ici d'aucune utilité si certains n'avaient pas été tentés de voir dans la crise de la Hague, là encore, une « affaire »²³. Car on retrouve en effet, dans cette crise, les tenants de la théorie du complot. Et, d'une décennie à l'autre, les accusés sont les mêmes, à quelques variantes près. Difficile dans ce cas d'incriminer la CIA, qu'à cela ne tienne ! Les anglo-saxons ne s'en tireront pas à si bon compte, puisque c'est le *British Medical Journal* qui, ayant publié l'étude épidémiologique du Pr. Viel, va alors donner l'occasion de dénoncer le « lobby de la presse anglophone » dont le chercheur français aurait été le jouet. Affirmation d'autant plus étrange que ce (même ?) lobby qui contrôle les publications scientifiques se voit le plus souvent reprocher de ne pas publier les articles des chercheurs dissidents sur les questions liées au nucléaire²⁴. Mais ce sont bien sûr les écologistes qui restent la cible privilégiée des critiques les plus vives, taxés de fondamentalisme, d'intégrisme, de sectarisme ; accusés ensuite de menacer l'indépendance du pays acquise par « cinquante ans de science, de technologie, de sueurs, de volontés » et, pour finir, de nous préparer « un gigantesque suicide collectif »²⁵. L'originalité de l'argumentation, on le voit, est toute relative. Ce qui peut déconcerter davantage, en revanche, c'est que l'auteur de ces déclarations - publiques - soit l'un des acteurs principaux de la gestion de la crise de la Hague, à savoir le Pr. Souleau, alors président du collège d'experts mis en place par le ministre de l'environnement et le secrétaire d'État à la santé dans les premiers jours de la crise.

²² P. Alphantery, P. Bitoun, Y. Dupont, *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte, 1991, p.269.

²³ La notion d'affaire n'a pas ici le sens que lui donne par exemple L. Boltanski, mais celui, bien sûr, que lui prêtent Y. Lecerf et E. Parker.

²⁴ Sur les problèmes de publication rencontrés par les chercheurs dissidents, cf. Tribunal Permanent des Peuples, *Session sur Tchernobyl. Conséquences sur l'environnement, la santé et les droits de la personne*, Vienne, 12-15 avril 1996.

²⁵ C. Souleau, « Nord-Cotentin : un vrai faux problème de santé publique. Vers une république écologique verte ? » L'intégralité de la longue diatribe du Pr. Souleau a été publiée par *La Presse de la Manche* du 24 juillet 1997.

Peut-être cette interprétation séduira-t-elle, par son manichéisme, ceux pour lesquels « écologie » signifie « retour à la bougie ». Quant aux autres, ils seront pour le moins perplexes qu'un scientifique apparemment indépendant du milieu nucléariste et mandaté en tant qu'expert puisse tenir de tels propos. D'autant plus que la localisation paranoïaque du danger dans le bouc émissaire semble être une tendance affectant *aussi* les milieux de l'expertise. Ainsi, A. Kahn, président démissionnaire de la Commission du génie biomoléculaire, a-t-il également, dans un article récent, expliqué l'échec du maïs transgénique par la théorie du complot, orchestré - faut-il s'en étonner ? - par « les tenants de l'écologie profonde », adorateurs de Gaïa ...²⁶

Il n'est pas question pour nous, on l'aura compris, de s'en tenir à cette analyse partielle et réductrice de la réalité. Il convient au contraire de s'interroger sur les raisons qui ont pu mener à de telles prises de positions, ce qui nécessite de poser les questions qu'éluide précisément la théorie du complot, et de réfléchir sur la place et le rôle de l'expert en situation de crise. Il apparaît pour cela nécessaire de revenir succinctement sur le contexte, l'origine et le déroulement de la crise de la Hague.

Du soupçon à la crise

Si l'alerte lancée par le Pr. Viel a trouvé autant d'écho et a donné lieu à une situation de crise, c'est en partie parce qu'elle a pu servir de support à des préoccupations anciennes de la population, tant au niveau local que national. Et si, comme on peut le penser, le terreau de cette crise est constitué d'une histoire qui s'écrit depuis les débuts de la nucléarisation du Cotentin, il l'est aussi d'une autre histoire, plus courte celle-là, qu'on peut faire commencer avec la catastrophe de Tchernobyl et que de nombreux épisodes sont venus, depuis, enrichir.

Les multiples enquêtes d'opinion portant sur l'environnement et réalisées en France, « pays où la production et la consommation de sondages d'opinion sont parmi les plus élevées du monde »²⁷, ont témoigné de l'impact de l'accident de Tchernobyl sur la perception des risques environnementaux par les Français. Depuis lors, on constate une sensibilité accrue du public au nucléaire, mais aussi plus généralement aux accidents écologiques. Et les enquêtes récentes semblent montrer que les problèmes de santé publique importants de ces dernières années (sang contaminé, amiante, vache folle) ont « fortement ébranlé la confiance de l'opinion [envers] les administrations, les responsables politiques, les industriels et autres responsables économiques et même les experts »²⁸. On sait que la perte de confiance engendrée par les mensonges de 1986 a conduit à la création, dans les mois qui suivirent, de laboratoires indépendants, la crédibilité des mesures

²⁶ Cf. A. Kahn, «Le vivant nouveau que produit le génie génétique est, au départ, beaucoup plus prévisible», *Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement*, n°7, juillet 1997, p.59.

²⁷ M. Dobré, *L'opinion publique et l'environnement*, Orléans, Institut Français de l'Environnement, 1995, p.7.

²⁸ J. Antoine, op. cit.

effectuées par les exploitants et les organismes officiels (COGEMA, EDF, ANDRA, IPSN, OPRI)²⁹ étant sérieusement mise en doute. L'un d'eux fut précisément créé par des scientifiques du Nord-Cotentin sous la forme d'une structure associative, l'ACRO³⁰. Depuis une dizaine d'années maintenant, cette association contrôle la présence de radionucléides dans l'environnement, notamment dans la région de la Hague. Des pollutions ont été à maintes reprises identifiées, mais la publication régulière des résultats auprès des habitants et des élus locaux n'a jamais déclenché de mobilisation importante de la population. Par ailleurs, la présence à Cherbourg de la première antenne délocalisée de Greenpeace-France, ainsi que les actions menées par les autres associations militantes (Robin des bois, CRILAN³¹, etc.) ont contribué à ce que la « question nucléaire » occupe à de nombreuses reprises le devant des scènes médiatique et judiciaire. Recours auprès du tribunal administratif et actions médiatiques ont été les deux voies les plus empruntées des acteurs de la contestation, même si les juges, d'une part, n'ont jamais véritablement constitué un contre-pouvoir à celui du lobby nucléaire, et si les populations, d'autre part, se sont peu mobilisées³².

Pour autant, malgré son impact modéré, le travail effectué par ces différentes structures n'est pas négligeable. La Commission spéciale et permanente d'information de la Hague (CSPI) étant réputée pour sa discrétion légendaire³³, celles-ci sont les seuls canaux par lesquels sont véhiculées des informations souvent contradictoires avec celles fournies par les acteurs institutionnels. Ainsi, les militants antinucléaires et les scientifiques indépendants, peu nombreux, qui s'investissent localement depuis des années dans des activités, souvent évoquées par la métaphore guerrière, contre une industrie et un appareil bureaucratique tout-puissants, « représentent pour ceux que leurs enfants accusent parfois "d'avoir vendu la Hague" les seules bouches par lesquelles s'exprime la méfiance que ces hommes et ces femmes ne veulent ou ne peuvent pas dire ouvertement »³⁴. Cette impossibilité de dire la peur, ce refoulement de l'anxiété et de l'inquiétude, repérés par F. Zonabend lors de son enquête monographique, ont conduit une partie des résidents de la Hague à voir dans ces quelques contestataires les garants de leur sécurité. Mais quand bien même les Hagars s'en remettent à eux pour exprimer publiquement leurs préoccupations, leurs discours, leurs attitudes et leurs pratiques les laissent transparents, pour peu qu'on y prête attention.

²⁹ COGEMA : Compagnie générale des matières nucléaires ; ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ; OPRI : Office de protection contre les rayonnements ionisants.

³⁰ Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest.

³¹ Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire.

³² L'exemple récent du transport des déchets radioactifs retraités à la Hague n'a pas entraîné de mobilisation importante au niveau local, alors que les japonais, mais surtout les allemands, ont été nombreux à manifester leur opposition.

³³ On peut rappeler que les séances plénières de cette commission ont été interdites aux journalistes jusqu'au 28 avril 1997, date à laquelle les membres de la CSPI ont reconsidéré leur position au terme d'un vote (11 pour, 10 contre, 3 abstentions). Cf. *La presse de la Manche* du 29 avril 1997.

³⁴ F. Zonabend, op. cit., p.43.

Quelles sont alors les raisons qui, cette fois, permettent d'expliquer qu'une information à caractère scientifique ait pu cristalliser autant d'enjeux ? Sans doute est-ce pour une part en raison de ce que le « lanceur d'alerte » a, dans ce cas, occupé une position d'extériorité par rapport au système d'acteurs qui s'affrontent habituellement autour de cette question. Les recherches menées par le Groupe de sociologie politique et morale sur les « prophètes de malheur » (« *whistle-blowers* » pour les anglo-saxons)³⁵ tendent à montrer l'importance, dans le « système actantiel de l'alerte », du statut du lanceur d'alerte. Le fait que J.-F. Viel, professeur de santé publique, directeur de l'unité de bio-statistique et d'épidémiologie de la faculté de médecine de Besançon, chercheur bénéficiant d'une légitimité scientifique *a priori* incontestable, ait publié dans une revue (qui fait autorité au niveau international quant aux questions d'ordre médical) les résultats d'une étude indépendante financée par des fonds publics, explique en partie que son alerte ait été si bien « entendue ». Pourtant, la publication en décembre 1995 dans la revue britannique *Statistics in medicine* des premiers résultats de l'enquête épidémiologique qui montraient l'augmentation du risque de leucémie pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans à proximité de l'usine de la Hague, corroborant en cela les résultats d'autres études réalisées en Grande-Bretagne autour des usines de retraitement de Sellafield et de Dounreay, n'avait pas entraîné de telles conséquences, même si la presse française s'en était faite l'écho³⁶. Contrairement à ses collègues britanniques, le Pr. Viel s'était alors bien gardé, dans cette publication, de mettre en cause la pollution radioactive. Mais l'observation d'un excès de leucémies l'a amené à essayer d'identifier des facteurs de risque, travail qui a donné lieu à la parution de l'article dans le *British medical journal* en janvier 1997.

Il semble que c'est parce qu'a pu être établie une relation plus précise entre des facteurs de risque et la santé des personnes que ces nouveaux résultats ont particulièrement attiré l'attention. Bien que l'usine de la Hague ne soit pas, cette fois encore, explicitement mise en cause, l'identification de la fréquentation des plages locales et de la consommation de poissons et de coquillages comme facteurs de risque a évidemment orienté les soupçons sur les éléments radioactifs qu'elle rejette dans les eaux maritimes. Les pollutions dénoncées depuis dix ans par les laboratoires indépendants, les autorisations de rejets contestées de longue date par les militants écologistes et syndicalistes³⁷, ont alors constitué autant d'éléments sur lesquels sont venues se greffer les interrogations soulevées par l'étude de J.-F. Viel. De la contamination de l'environnement aux leucémies des enfants, des relations nouvelles sont apparues à des personnes dont la vulnérabilité a pris dès lors de nouveaux contours. On peut penser premièrement que c'est en

³⁵ Cf. L. Boltanski et al., *Alertes, affaires et catastrophes. Logique de l'accusation et pragmatique de la vigilance*, Actes du séminaire du Programme risques collectifs et situations de crise, Paris, CNRS, février 1996.

³⁶ Cf. *Science & Vie*, « Nucléaire et cancer. L'enquête qui dérange », n°939, déc. 1995, pp.86-94.

³⁷ L'usine de la Hague a des autorisations de rejets plusieurs centaines de fois supérieures à celles dont bénéficient les centrales nucléaires, par exemple celle de Flamanville. Dès 1976, le CRILAN et la CFDT revendiquaient des rejets zéro.

partie en raison du lien qu'il a établi entre des problèmes sanitaires et des pratiques profondément enracinées dans la culture locale (baignade, pêche à pied, consommation des produits de la mer...) que ses travaux ont eu un tel retentissement auprès de populations se sentant menacées - dans leur santé, leur liberté, leur autonomie et le rapport qu'elles entretiennent avec leur environnement - par une usine détruisant toujours davantage leur identité. Sûrement est-ce aussi dans l'accessibilité du discours épidémiologique, tout au moins dans ses conclusions, que réside la puissance de mobilisation de cette discipline qui, parce qu'elle s'incarne dans la chair, rend possible le passage du physique au biologique, en dévoilant ces nouvelles relations. Ensuite, P. Roqueplo soulignait en 1986 « la corrélation qui existe entre d'une part l'absence de fiabilité de l'information et d'autre part la capacité mobilisatrice de la confrontation à un risque perçu comme grave ainsi que la puissance politisante de cette mobilisation dans un contexte de soupçon généralisé »³⁸. Enfin, les conséquences économiques redoutées, dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme pour l'essentiel, ainsi que les répercussions possibles quant à l'acceptabilité du nucléaire, aux niveaux local et national, ont contribué à ce que le pouvoir politique se saisisse rapidement du problème.

Science, politique et responsabilité

On l'a dit, la crise de la Hague, comme celle de la « vache folle », a résulté de l'identification d'un risque par quelques chercheurs qui ont alors introduit une discontinuité importante dans son évaluation. Concernant les effets des faibles doses de radiations ionisantes, D. Duclos faisait déjà remarquer, dans *La peur et le savoir*, l'existence et le « maintien d'une zone d'ombre étrangement récalcitrante à toute réduction, à l'intérieur d'une vigoureuse croissance de connaissances systématisées sur le nucléaire »³⁹. La tentative d'éclaircissement de cette zone d'ombre, à laquelle invite J.-F. Viel, nécessite donc que soit remis en question l'*a priori* scientifique de l'innocuité des faibles doses, ou tout au moins le compromis établi par nombre d'experts internationaux de la radioprotection, qui « admettent l'absence de sécurité absolue aux faibles doses, mais qui n'en concluent pas pour autant à la réalité des effets stochastiques »⁴⁰. L'efficacité de la dissémination des effluents radioactifs de l'usine par les courants maritimes, censée protéger les populations locales, se trouve elle-même mise en doute. Il apparaît donc que l'acceptation des conclusions de J.-F. Viel impose un renouvellement du questionnement - sur la base de ces nouveaux résultats - qui peut s'avérer fort préjudiciable à l'industrie nucléaire.

³⁸ P. Roqueplo, "Les enjeux politiques de la gestion du risque", in *La société vulnérable*, op. cit., pp.79-88.

³⁹ D. Duclos, *La peur et le savoir : la société face à la science, la technique et leurs dangers*, Paris, La Découverte, 1989, p.72.

⁴⁰ Ibid., p.74.

Comme souvent lorsqu'est identifié un risque jusque-là ignoré ou tenu pour négligeable, le chercheur ayant rendu publics ses travaux est accusé d'avoir pris la parole sans fournir suffisamment de preuves venant étayer ses affirmations. Il n'a cependant pas vraiment d'alternative, son silence pouvant lui être reproché et engager sa responsabilité dans une mesure plus grande encore, comme l'a montré l'affaire du sang contaminé. Il doit alors choisir entre les conséquences éventuellement désastreuses à long terme de son silence, et celles immédiates et différées, qui peuvent se révéler considérables elles aussi, de sa prise de parole. Mais en fait, sa responsabilité, ici en tant que chercheur en épidémiologie, se trouve engagée avant même qu'il soit confronté à ce dilemme puisque « le tout premier problème qui relève de la responsabilité scientifique concerne tout simplement *le fait d'étudier ou non l'existence d'un risque* pour la santé associé à l'exposition à des facteurs potentiellement dangereux »⁴¹.

Ainsi, le procès fait à J.-F. Viel quant à ses résultats non significatifs masque en fait un problème beaucoup plus important, celui de « l'absence en France de toute organisation systématique de la surveillance, de l'alerte et de la veille scientifique dans le domaine des risques d'origine environnementale »⁴². Ce qu'on a cherché à faire apparaître comme un problème essentiellement d'ordre scientifique, d'interprétation des données, se révèle avant tout comme une question d'ordre politique qui engage, certes, la responsabilité des milieux scientifiques et médicaux, mais surtout celle des instances qui décident de l'orientation et du financement de la recherche. Car plus encore que de signaler l'existence d'un risque, l'étude réalisée par le chercheur de Besançon a montré la quasi-inexistence d'autres études épidémiologiques réalisées à proximité des installations nucléaires françaises, notamment à la Hague, signifiant par là même l'incurie des industriels et des responsables politiques, tant à l'échelon local que national, ce qui a largement contribué à mettre les « Mères en colère »⁴³, et avec elles nombre d'habitants du Nord-Cotentin. Certains n'ont d'ailleurs pas manqué de remarquer que l'établissement d'un registre des cancers dans le département de la Manche, initié en 1981 suite aux pressions exercées par des militants, aurait pu fournir des renseignements précieux... s'il avait été poursuivi jusqu'à ce jour. Or, faute de financement, l'entreprise a avorté au bout de deux ans, pour ne reprendre qu'en 1994. Seize années d'études épidémiologiques auraient sans doute permis de réduire l'incertitude, aujourd'hui d'autant plus mal acceptée par les populations locales qu'elles y voient une illustration supplémentaire de la collusion entre le pouvoir politique et l'industrie nucléaire.

Dans un article sur le principe de précaution, le président de la Commission française du développement durable, C. Brodhag, a insisté sur

⁴¹ M. Goldberg, D. Hémon, "L'expertise scientifique en épidémiologie des risques d'origine professionnelle et environnementale", *Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement*, n°6, avril 1997, p.36.

⁴² Ibid.

⁴³ Nom d'un collectif créé au mois de janvier 1997 par des mères de famille « inquiètes des conclusions de l'étude Viel, irritées par l'absence de données complètes et objectives quant à l'influence du rejet des particules radioactives ». Cf. *Ouest-France* du 29 janvier 1997.

l'importance de l'accès des citoyens à l'information sur « les risques qu'ils courent et les conditions dans lesquelles le choix de ces risques se fait, les motifs des décisions qui les concernent ». Toutefois, rappelle-t-il, « pour diffuser des informations encore faut-il en disposer. L'absence de collecte de certaines informations, qui empêche la traçabilité de certains événements, devrait être assimilée à la destruction de preuve »⁴⁴. Bien que sa remarque concerne essentiellement les produits destinés à la consommation, en particulier alimentaire, on peut considérer dans une certaine mesure que l'absence ou le très petit nombre d'études épidémiologiques réalisées en France concernant les risques associés à l'exposition aux faibles doses de radiations ionisantes pourrait être assimilable, elle aussi, à une destruction de preuve. Cet état de fait n'est toutefois pas spécifique au nucléaire, les risques liés à l'exposition à l'amiante n'ayant pas donné lieu non plus aux études qui auraient été nécessaires, « alors même que tous les critères de priorité imaginables ne pouvaient que désigner ce facteur comme un problème de santé majeur »⁴⁵.

La crise au risque de l'expertise

Ces quelques considérations permettent de mieux comprendre la mission qui a été confiée aux membres du collège d'experts mis en place quelques jours après la parution de l'article qui a servi de détonateur à la crise de la Hague. Celui-ci, dont le Pr. Souleau - déjà cité - a été pendant six mois, avant de démissionner, le président, a en effet été chargé de définir les bases d'une nouvelle étude épidémiologique des leucémies dans le Nord-Cotentin. Les experts réunis en commission font souvent part aux responsables politiques, dans de telles situations, de la nécessité de lancer de nouvelles recherches, le stock des connaissances dont ils disposent pour formuler leur expertise s'avérant en règle générale insuffisant. Mais en l'occurrence, les politiques, déjà au courant de la carence dont ils n'allaient pas manquer d'être à nouveau informés, ont préféré prendre les devants en créant un « Comité scientifique pour une nouvelle étude épidémiologique dans le Nord-Cotentin », qui a disposé de six mois pour rendre ses premières conclusions. Ce comité était aussi chargé, bien que cette demande n'ait pas été explicitement formulée, d'évaluer la qualité du travail réalisé par J.-F. Viel qui avait dans un premier temps été la cible de critiques d'une rare virulence et débordant très largement le cadre de la controverse scientifique.

Les missions - officielle et officieuse - attribuées au collège d'experts appellent quelques commentaires. En ce qui concerne l'évaluation de la qualité scientifique de l'étude du Pr. Viel, cette demande adressée aux experts signifie, d'une part, que le premier « barrage » constitué par le comité scientifique de la

⁴⁴ C. Brodhag, "Un dispositif pour l'application du principe de précaution", *Annales des Mines*, série *Responsabilité et Environnement*, n°5, janvier 1997, p.50.

⁴⁵ M. Goldberg, D. Hémon, op. cit., p.36.

revue britannique n'est pas considéré comme un garant suffisant de la validité de la démarche et des conclusions du chercheur français. D'autre part, se trouve sous-tendue l'idée que la controverse déclenchée par la publication de son article serait liée à un manque d'objectivité ou à une argumentation défailante. Or, les travaux d'I. Stengers en philosophie des sciences ont montré les dangers et les dérives liés à une telle conception de la science qui, dans l'idéal, serait exempte de controverse. Celle-ci apparaît au contraire comme le gage de la fiabilité du savoir scientifique et la discussion autour d'une proposition scientifique doit être vue comme un signe encourageant, car « il n'est pire destin pour une proposition innovante que d'être jugée indigne même de la mise à l'épreuve que constitue une controverse effective. Avant même cette mise à l'épreuve, elle a été condamnée comme "non scientifique", n'offrant aucune chance de résister à la controverse »⁴⁶. Les premières réactions des détracteurs véhéments du Pr. Viel, dont la COGEMA, le Pr. Charpak et l'OPRI entre autres, s'inscrivaient bien dans cette logique visant à mettre au ban de la science une recherche jugée sans appel « absurde », « dérisoire » ou « non plausible et non scientifiquement fondée »⁴⁷.

Néanmoins, que la controverse soit ici sollicitée et organisée par les autorités ne témoigne pas forcément de la « rationalité du pouvoir », qui lui serait consubstantielle, mais tient essentiellement à l'apparition de contre-pouvoirs, à la constitution de minorités défendant des intérêts et contraignant les pouvoirs (scientifique, économique et politique) à les prendre en compte. Et les premiers à se mobiliser, ou plutôt les premières puisqu'il s'agit des « Mères en colère », ne l'ont pas fait pour défendre des intérêts d'ordre économique, ou l'« image » de la région⁴⁸, mais - ce qui apparaît comme quelque chose d'inédit - pour préserver les intérêts des générations futures, leur action étant motivée par l'éthique de la responsabilité telle qu'elle a été définie et explicitée par le philosophe H. Jonas⁴⁹.

Les experts réunis sous l'égide du Pr. Souleau ont donc eu six mois pour fournir une réponse aux élus afin qu'ils puissent décider « en connaissance de cause ». Oui ou non, les populations courent-elles un danger à vivre à proximité de l'usine de la Hague ? On peut rapidement s'aventurer dans la fiction en s'interrogeant sur les décisions qui pourraient résulter d'une réponse affirmative à cette question. Dans sa version radicale, la décision découlant de la reconnaissance de nouveaux risques liés au nucléaire pourrait consister à en finir

⁴⁶ I. Stengers, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte, 1997, pp.56-57.

⁴⁷ Cf. *La Presse de la Manche* des 10 et 24 janvier, *Ouest-France* du 24 janvier 1997.

⁴⁸ Des commerçants et professionnels du tourisme, pour l'essentiel, ont créé une association au mois de juillet 1997, baptisée « Savoir », et demandent notamment la classification du département en zone sinistrée. (*Ouest-France* du 7 août 1997). Deux Prix Goncourt, à la demande du député de Cherbourg, ont écrit une « Déclaration d'amour au Cotentin » (*La Presse de la Manche* du 23 juillet 1997). Plus récemment encore, quatre élus du département, défenseurs du nucléaire, ont créé l'association « Bien vivre en Cotentin » destinée à « prendre le contre-pied de Greenpeace qui veut la peau du Cotentin » (*La Presse de la Manche* du 25 novembre 1997).

⁴⁹ H. Jonas, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.

avec cette filière énergétique, jugée trop dangereuse⁵⁰. Les problèmes multiples (techniques, économiques, sociaux, politiques) posés par l'arrêt de Superphénix laissent entrevoir ceux qu'induirait une telle option, plus qu'improbable. Des autorisations de rejets réduites à zéro, si tant est que cela soit possible, relèveraient d'une décision plus facilement envisageable. Le ministère de l'environnement a, en janvier dernier, jugé préférable de répondre aux sollicitations réitérées des écologistes et de revoir à la baisse les autorisations de rejet pour les centrales existantes et l'usine de la Hague. Enfin, une troisième option pourrait être d'interdire l'accès à certaines zones, la consommation de certains produits... C'est une tentative de cet ordre qui a, quelques mois plus tard, émané de ce même ministère qui, par un arrêté, a créé une « zone d'exclusion » temporaire aux abords de la conduite de rejets de l'usine, comme si l'établissement de nouvelles frontières était susceptible de protéger les habitants de la radioactivité, alors même que c'est sa dissémination dans l'environnement qui est censée les prémunir. Et si l'on admet que le nucléaire présente certaines caractéristiques fondamentales des manifestations épidémiques, force est de constater que cette décision ministérielle résulte de la mobilisation d'« une culture de l'épidémie qui constitue l'un de nos patrimoines culturels les plus anciens »⁵¹.

Mais il s'agissait là de fiction car la réponse qu'ont donnée les experts à la question posée par les politiques a été négative. Pour autant, les travaux de J.-F. Viel n'ont pas été désavoués. Ce dernier s'est vu « réhabilité », l'excès de leucémies reconnu, mais la relation qu'il établissait entre certaines pratiques et les leucémies infantiles a été contestée. Des messages rassurants ont alors été délivrés à la population par le président du comité scientifique et les responsables politiques, en connaissance de cause. Que le Pr. Souleau ait, un mois plus tard, démissionné, après qu'il lui a été reproché d'avoir utilisé des données fournies par l'exploitant de l'usine de la Hague, a bien sûr contribué à raviver l'inquiétude et la défiance de ceux qu'on a peut-être un peu trop vite voulu rassurer⁵². Mais là n'est pas l'essentiel, car ce qui peut être en tout état de cause considéré comme la compromission d'un expert, ici le Pr. Souleau, doit avant tout être appréhendé comme une manifestation symptomatique des dérives susceptibles d'advenir du fait de la « transgression » qui, comme l'a pertinemment montré P. Roqueplo⁵³, est propre et inhérente à l'expertise scientifique.

Les réflexions menées par ce sociologue depuis de nombreuses années sur la question de l'expertise s'avèrent riches d'enseignements quant à la compréhension du déroulement et des rebondissements de la crise de la Hague. Le problème principal, en effet, vient de ce que les responsables politiques n'ont pas

⁵⁰ Un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (ONU) de février 1997 estime que l'énergie nucléaire n'est pas une source d'énergie appropriée pour l'avenir... La France s'appête quant à elle à plaider prochainement en faveur du nucléaire lors de la conférence de Kyoto sur l'effet de serre en décembre 1997.

⁵¹ I. Rieusset-Lemarié, op. cit., p.14.

⁵² « L'expert rassurant est le nouveau soldat du pouvoir », écrit J. Testard in *La science réduite à l'expertise technique*, Éditions Mille et une nuits / ARTE Éditions, 1997.

⁵³ P. Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions, 1997.

seulement demandé aux scientifiques de valider - ou non - l'étude Viel, mais leur ont bel et bien commandé une expertise, soit une réponse à la question citée plus haut, réponse devant permettre aux politiques de fonder scientifiquement leurs décisions. S'il ne s'était agi que de mettre à l'épreuve de la controverse la proposition de J.-F. Viel, les experts auraient conclu, ce qu'ils ont fait d'ailleurs, à sa recevabilité sur le plan scientifique et l'affaire aurait été réglée, charge après aux politiques de prendre leurs décisions. Les difficultés n'ont véritablement surgi qu'à partir du moment où la controverse scientifique s'est transformée en un conflit entre experts. Ce conflit entre experts n'est pas pour autant, en soi, problématique, le conflit étant à l'expertise ce que la controverse est à la science, c'est-à-dire intrinsèque. Il importe toutefois de ne pas confondre ces deux modes de confrontation qui sont de nature radicalement différente. Cette différence tient en grande partie au fait que les scientifiques, sollicités en tant qu'experts, n'ont pas de réponse à la question qui leur est posée, « du moins pas de réponse qui puisse être considérée - et là est le point essentiel - comme l'expression directe de leur savoir »⁵⁴.

Deux raisons fondamentales permettent d'expliquer que les scientifiques n'aient pas la réponse qu'attendent les décideurs. La première, c'est que la question posée n'a pas été choisie par les scientifiques, pas plus d'ailleurs que par les politiques qui la leur ont soumise. Or ceux-là ont d'ordinaire l'habitude de ne se poser que les questions auxquelles leurs dispositifs leur permettent d'apporter des réponses. La seconde est liée à la « pulvérisation du réel » concomitante au morcellement croissant des disciplines et à la spécialisation des chercheurs. M. Weber notait dès 1919, dans *Le métier et la vocation de savant*, le « royaume irréel d'abstractions artificielles » constitué par les constructions intellectuelles de la science, ainsi que la nécessité de se libérer de « l'intellectualisme de la science »⁵⁵. P. Roqueplo évoque quant à lui « un processus de reconcrétisation synthétique à partir d'une pluralité de points de vue disciplinaires »⁵⁶, processus rendu nécessaire par la question à laquelle les scientifiques sont sommés de répondre qui les confronte à la complexité de la situation concrète, laquelle dépasse largement les limites de leur compétence personnelle et nécessite une approche interdisciplinaire à laquelle ils ne sont en général pas préparés.

Ne pouvant donc fournir une réponse qui soit une émanation directe de leur savoir, les scientifiques vont donc transgresser les limites de ce savoir et dire, sur la base de celui-ci, ce dont ils sont convaincus. Et c'est dans cette transgression que réside la différence entre le scientifique et l'expert. En effet, exprimant une conviction, l'expert, qu'il le veuille ou non, laisse transparaître sa subjectivité et est amené à défendre une option parmi d'autres⁵⁷. « Intervenant

⁵⁴ Ibid., p.18.

⁵⁵ M. Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, pp.72-74.

⁵⁶ P. Roqueplo, op. cit., p.37.

⁵⁷ Les experts eux-mêmes ne sont pas forcément conscients d'exprimer une opinion lorsqu'ils formulent une expertise. Ainsi, un membre de la commission Souleau confiait à un journaliste, à propos de C. Souleau : « Tout s'est passé comme si, au fil des mois, il ne parvenait plus à masquer ses convictions personnelles vis-à-vis du nucléaire et de l'écologie », *Le Monde* du 7 août 1997.

comme expert dans un domaine complexe, un scientifique fonctionne toujours, consciemment ou non, comme l'avocat d'une certaine cause, et cela d'autant plus qu'il considère comme importants les enjeux de la décision à prendre et par conséquent ceux de sa propre expertise »⁵⁸. Une fois admis le principe et la réalité de la transgression, on est mieux à même de comprendre pourquoi les positions des experts sont, dans une certaine mesure, prévisibles, leur opinion dépendant très largement, par exemple, de leur appartenance institutionnelle. Les querelles entre experts, considérées comme des querelles entre des scientifiques faisant part de leurs convictions, n'apparaissent alors plus comme quelque chose d'anormal. Deux risques subsistent néanmoins. D'une part, celui que l'opinion, la conviction personnelle de l'expert soit présentée aux responsables politiques et au public comme un savoir véritablement scientifique, établissant de la sorte une confusion entre les deux registres, ce qui est souvent le cas. Celui, d'autre part, que les conflits entre experts soient évacués et/ou dépassés sous le prétexte d'un nécessaire consensus à l'issue de la procédure d'expertise. Ce fut le cas au sein du collège d'experts de la Hague, le Pr. Souleau délivrant un message rassurant « décidé collectivement »⁵⁹, alors même que de profonds désaccords entre les membres du comité étaient rendus publics peu après.

Les problèmes inhérents à l'expertise consultative telle qu'elle est généralement pratiquée ont amené P. Roqueplo à faire deux propositions. La première est la mise en œuvre, en situation de crise, d'une procédure d'expertise publique sur le modèle judiciaire de la plaidoirie. La confrontation des experts, en présence des responsables politiques, lui semble en effet le meilleur moyen de mettre en lumière leurs présupposés et le biais inéluctablement subjectif qui caractérise la procédure d'expertise, et de renvoyer les élus à leur propre responsabilité, laquelle reste de décider malgré les incertitudes et les zones d'ombre qui subsistent. Plutôt que de rechercher à tout prix un compromis entre les experts, il convient bien au contraire de radicaliser les divergences, de rendre publiques les oppositions, car l'expertise ne réside pas tant dans les discours des uns ou des autres, ni même dans celui du président de la commission, que dans l'espace public où doivent s'affronter les experts. La pluridisciplinarité apparaît donc comme une condition nécessaire mais non suffisante, les différentes « écoles de pensée », au sein de chaque discipline, devant être représentées.

Par ailleurs, afin d'éviter l'état d'urgence, le peu de temps dont disposent les experts étant lui-même générateur d'incertitudes, il propose que soient mis en place des « collectifs experts » pluridisciplinaires et permanents afin que l'expertise, au moment où elle est sollicitée, soit déjà quasiment formulée. Cette proposition implique que les problèmes soient anticipés, ce qui, on l'a vu, n'a pas été le cas dans le domaine des risques encourus par les populations à proximité des installations nucléaires. La mission officielle confiée au comité d'étude épidémiologique dans le Nord-Cotentin s'inscrit pour sa part dans cette optique, ce qui peut laisser supposer que des tentatives de cet ordre seront à l'avenir

⁵⁸ P. Roqueplo, op. cit., p.46.

⁵⁹ Cf. *La Presse de la Manche* du 27 juin 1997.

réitérées et permettront de mieux faire face aux crises environnementales et de santé publique à venir. Encore faut-il que la vigilance et la veille scientifique ainsi instaurées donnent lieu à un suivi et à une présentation publique du cheminement de la controverse, ce dont on ne saurait préjuger dans le cas de la Hague.

L'apparition très récente, en France, des « conférences de consensus » pratiquées depuis de nombreuses années dans d'autres pays, peut être considérée comme le signe d'une volonté d'accroître la démocratie et le débat public concernant les questions liées au développement techno-scientifique. Mais les obstacles sur le chemin de la démocratie et de la citoyenneté technologiques sont nombreux, la crise de la Hague ayant donné l'occasion d'en repérer plus d'un. Le refus signifié au mouvement des « Mères en colère » quant à sa participation, en tant qu'observateur, aux travaux et aux débats de la commission d'experts, ne laisse pas présager que l'on s'achemine vers la constitution d'un espace public de l'expertise. Si l'on peut affirmer, avec S. Weart, qu'« une solution ne sera viable que lorsque les personnes qui profitent de la technologie respecteront les droits de ceux qui risquent d'en pâtir », on peut soutenir, contre lui, que cette solution ne consiste pas à faire en sorte que le public réagisse « en fonction de la seule réalité technique »⁶⁰. C'est précisément en prenant en considération les multiples dimensions de la réalité qu'on améliorera la qualité de nos savoirs, et c'est en étant attentifs et en respectant les intérêts de ceux qui risquent de pâtir de la technologie que ces deux processus d'invention que sont la rationalité et la démocratie pourront converger vers la même exigence : « l'invention de dispositifs qui suscitent, favorisent et nourrissent la possibilité pour les citoyens de s'intéresser aux savoirs qui prétendent contribuer à guider et à construire leur avenir, et qui obligent ces savoirs à s'exposer et à se mettre en risque dans leurs choix, leur pertinence, les questions qu'ils privilégient, celles qu'ils négligent »⁶¹. Les citoyens seront d'autant plus en mesure de s'intéresser à ces savoirs que les scientifiques accepteront de rendre leur discours vulnérable et qu'ils se départiront de cette représentation selon laquelle la science doit triompher de l'opinion. En ce qu'elles permettent justement de mettre à jour les dysfonctionnements de la démocratie et les collusions entre savoirs et pouvoirs, les crises n'apparaissent alors pas uniquement comme des situations devant être à tout prix évitées, mais sont aussi l'occasion d'un approfondissement de la démocratie et participent de ce processus indéfini d'invention de la rationalité.

⁶⁰ S. Weart, op. cit., p.151.

⁶¹ I. Stengers, op. cit., p.108.